

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230507-2023CD0446-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2023

Affichage : 11/05/2023

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Approbation d'un contrat entre l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma et Loire Forez agglomération

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°2 du conseil communautaire en date du 12 juillet 2022 donnant délégation au président,
- Vu l'arrêté n°441/2020 en date du 20 juillet 2020 donnant délégation à Mme Evelyne CHOUVIER, vice-présidente en charge de la culture,
- Considérant la labellisation Art et Essai du cinéma Cin'étoile,
- Considérant l'intérêt d'adhérer à l'ADRC et de bénéficier des avantages adhérents.

DECIDE

Article 1 : De signer l'appel à cotisation 2023 de l'ADRC, sise 16 rue d'Ouessant 75015 Paris, pour l'adhésion du cinéma Cin'étoile sise Espace Déchelette, 1 route d'Augel 42380 Saint-Bonnet-le-Château. L'adhésion s'élève à 105€.

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 07/05/2023

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230507-2023CD0446-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2023

Affichage : 11/05/2023

LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

17 Boulevard de la Préfecture
CS 30211
42605 MONTBRISON CEDEX

Paris, le 02 mai 2023

Bulletin d'adhésion - Exploitant - 2023

Le bulletin signé est obligatoire pour enregistrer votre adhésion. Sans retour de votre bulletin signé dans votre espace adhérent, votre adhésion ne pourra pas être enregistrée.

Adhérent

N° d'adhérent

2429

Collège : Exploitant

LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION - MONTBRISON CEDEX
Cin'Etoile Loire Forez - SAINT-BONNET-LE-CHÂTEAU

Cotisation

La cotisation Annuelle 2023
Pour le collège Exploitant est établie à :

105,00 €

REGLEMENT DE LA COTISATION

A réception de votre bulletin sur votre espace adhérent, et après validation de la signature par notre équipe, un appel à cotisation (où figure notre RIB) vous sera transmis par courriel.

Après réception et enregistrement de votre règlement, un reçu d'adhésion vous sera également transmis.

MODE DE REGLEMENT

Carte Bancaire

Chèque (libellé à l'ordre de l'ADRC - avec votre numéro d'adhérent au dos)

Virement

Mandat administratif

Téléverser l'appel à cotisation sur Chorus (complétez les champs ci-dessous) :

N° SIRET: 200.065.886.00018..... Code Service: N° engagement: 2023CD0446.....

Je soussigné(e) Evelyne CHOUVIER déclare adhérer pour l'année 2023 à l'Agence Nationale pour le Développement du Cinéma en Régions dans le Collège Exploitant. J'accepte que l'ADRC mémorise et utilise les données collectées sur son site internet et j'autorise l'ADRC à me communiquer des informations complémentaires sur ses projets via ces coordonnées.

Signature

Date, Signature et Cachet